

REACTIVATION TIV

Objectif

Formation complémentaire permettant aux TIV :

- De réactiver ses compétences de technicien suite à un arrêt de son activité d'inspection depuis deux ans sans maintien annuel de l'activité TIV à compter du 1 janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le stage de recyclage précédent.

Public

- Moniteurs professionnels ayant suivi une formation initiale TIV auprès de l'un des organismes de rattachement

Contenu

- Connaissances techniques et réglementaires
 - Réactualisation des procédures d'inspection, critères de dégradations...
 - Procédure qualité ANMP
 - Mise à jour des textes de référence...
- Stage dans un organisme habilité

Lieu

- Domicile et organisme habilité

Durée

- 3 à 4 heures de travail théorique sur le document de formation et QCM à renvoyer au siège.
Evaluation des connaissances sur la réglementation (dont cahier des charges), le document qualité de l'inspection visuelle, la procédure d'inspection et de suivi des équipements sous pression, l'organisation et la sécurité pendant une inspection et suivi EPI ainsi que compétences du technicien (document de formation initiale).
- 3 à 4 heures de stage dans un organisme habilité
Le TIV doit trouver une entreprise et faire signer la fiche de présence par l'organisme habilité.
Objectif : Entretien et accompagnement du TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.
Mise en place d'un plan de travail ergonomique.
Utilisation de nouveau matériel. Transmission de connaissances.

Contrôle & Validation

- QCM à remplir et à renvoyer au siège avec l'attestation de présence au stage.
- Validation du QCM si 80% de réponses correctes.
- Après vérification, une attestation de réactivation valable 5 ans est fournie au Technicien en Inspection Visuelle.